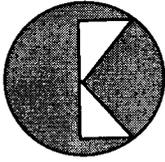


**DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ**  
**KRUGER INC.**





**KRUGER INC.**  
*Division des Papiers pour publications*  
220, Chemin Windsor, C.P. 100  
**Bromptonville (Québec)**  
**CANADA JOB 1H0**

*Tél. : (819) 846-2725 poste 252*  
*Télec. : (819) 846-7147*  
*dlafreniere@br.kruger.com*

Le 15 mars 2004

**M. Jean-Pierre Léveillé**

Directeur, Approvisionnement en électricité  
Division Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de confidentialité**

Monsieur Léveillé,

Dans le cadre de votre appel d'offre A/O 2003-01, Kruger inc. a soumis une réponse à cet appel et est parvenu à une entente avec Hydro-Québec Distribution.

Cependant, nous demandons à Hydro-Québec Distribution de garder l'article 15 intitulé « Prix de l'électricité » confidentiel et de ne pas divulguer les informations contenues à cet article à toute tierce partie sans avoir obtenu notre consentement écrit.

Nous croyons que dû au fait de la quantité d'écorces et de bois broyé disponible, et spécialement dans la région de l'Estrie, soit limitée, nous considérons alors que cela pourrait influencer les marchés et pousser les prix de ces matières biodégradables à la hausse. Cet effet de prix à la hausse pourrait mettre en péril notre projet et par le fait même notre contrat avec vous Hydro-Québec Distribution.

J'espère que vous pourrez prendre en considération ces éléments et comprendre ainsi l'objet de notre demande.

Vous remerciant à l'avant, nous demeurons,

Bien à vous,

Denis Lafrenière,  
Directeur général de l'usine

DL/ce